

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 24 juin 2021, à 18h10,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine et en visioconférence via l'application Teams, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 17/06/21

Nombre de membres en exercice : 111
Nombre de membres présents : 76
Nombre de votants : 92

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Madame Catherine AUBERT, Madame Brigitte BARILLON, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Martial BORDAIS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Madame Élodie CAPLIER, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Madame Véronique DEBELLE, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Agnès DOLHEM, Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Madame Maryse GENARD, Monsieur Bertin GEORGE, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Madame Magali HUE, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Michel LAFONT, Madame Lynda LAHALLE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Madame Clémentine LE MARREC, Madame Maria LEBAS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Lionel MARIE, Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Philippe MARS, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Marc MILLET, Madame Sylvie MOUTIERS, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Céline PAIN, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Cécile COTTENCEAU.

En tant que suppléants : Philippe MONSIMIER suppléant de Madame Nathalie DONATIN.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Francis JOLY à Madame Céline PAIN, Monsieur Erwann BERNET à Madame Sylvie MOUTIERS, Monsieur Gabin MAUGARD à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Emmanuel RENARD à Monsieur Michel LAFONT, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Philippe MARS, Monsieur Romain BAIL à Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Marc LECERF, Monsieur Ludwig WILLAUME à Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Marc MILLET, Madame Pascale BOURSIN à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA à Madame Agnès DOLHEM, Monsieur Pascal PIMONT à Monsieur Michel LE LAN, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Béatrice TURBATTE à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA à Monsieur

Bruno COUTANCEAU.

EXCUSÉ(S) : Madame Annie ANNE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Mickaël MARIE, Madame Baya MOUNKAR, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE, Monsieur Ludovic ROBERT, Madame Sara ROUZIÈRE, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Damien DE WINTER.

Le conseil nomme Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN secrétaire de séance.

N° C-2021-06-24/22 - HABITAT ET GENS DU VOYAGE - GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - MODIFICATION DES TARIFS

La communauté urbaine Caen la mer est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » (loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » - art L5215-20 CGCT). Dans le cadre de cette compétence, Caen la mer gère actuellement 8 aires permanentes d'accueil des gens du voyage, soit 97 emplacements répartis sur les communes de :

- Hérouville/Lebisey (15 emplacements),
- Iffs/Fleury sur orne (16 emplacements)
- Colombelles/Giberville (14 emplacements),
- Mondeville route de Rouen (6 emplacements),
- Mondeville route de Colombelles (6 emplacements),
- Cormelles le royal (8 emplacements),
- Bretteville/Carpiquet (16 emplacements),
- Ouistreham (16 emplacements).

La communauté urbaine gère également les terrains de passages. Les aires permanentes, à l'exception de celle de Ouistreham, disposent de modules individuels avec WC/douche, évier sous auvent, compteurs individuels des fluides et gestion informatisée avec prépaiement, les voyageurs doivent créditer leur compte pour disposer d'eau et d'électricité.

Tarifs : 2.25 € par jour de stationnement, 0.165 par KWh et 3.50 € par M3 d'eau consommés.
Pour Ouistreham tarif forfaitaire de 4 € ou 5.50 € par jour selon la taille de l'emplacement.

Les tarifs applicables depuis le 1^{er} avril 2019 (délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019) sont les suivants :

Aires permanentes d'accueil avec douche/WC et compteurs individuels	Tarifs
➤ Emplacement	2.25 € / jour calendaire
➤ Eau	3.50 € /m ³
➤ Electricité	0.165 € / KWh

Aire permanente d'accueil de Ouistreham	Tarifs	
	Grands Emplacements	Petits emplacements
Forfait par jour calendaire	5.50 €/jour Jusqu'à 4 caravane	4 €/ jour Jusqu'à 3 caravanes

Par caravane supplémentaire	1.50 €/ jour/ par caravane supplémentaire	1.50 €/ jour par caravane supplémentaire
-----------------------------	---	--

Dépôt de garantie	Tarif
Dépôt de garantie sous forme d'avance remboursable pour toute nouvelle installation sur une aire permanente d'accueil des gens du voyage	80 €

Compte tenu de la politique en matière de gestion des déchets, il est proposé d'expérimenter dans un premier temps au sein de l'aire de Colombelles – Giberville la mise à disposition de :

- Un bac individuel par emplacement, soit 14 bacs de 240 litres pour les ordures ménagères résiduelles
- L'ajout d'un bac jaune collectif à l'entrée de l'aire en complément des bacs gris.

Cette expérimentation sera accompagnée par les ambassadeurs du tri en lien avec les agents en charge de la gestion des aires d'accueil du service des gens du voyage.

Par conséquent, il est proposé de modifier les tarifs comme suit afin de facturer la perte ou la détérioration du bac individuel soit :

Tarifs réparation, entretien....	Tarifs
➤ Emplacement non nettoyé lors du départ	30 €
➤ Plaque de grillage détériorée	50 €
➤ Prise de courant détériorée	20 €
➤ Déplacement astreinte non justifié (autre que panne)	30 €
➤ Perte ou détérioration du bac individuel à ordures ménagères	35 €

VU la délibération n°C-2019-03-28-31 du conseil communautaire du 28 mars 2019 relative à la révision des tarifs sur les aires d'accueil des gens du voyage,

VU l'avis de la commission « Habitat et gens du voyage » du 23 juin 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPOUVE la modification des tarifs pour facturer la perte ou la détérioration du bac individuel de collecte des ordures ménagères applicable au sein l'aire permanente concernée par l'expérimentation et par la suite, potentiellement applicable au sein de l'ensemble des aires.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire - séance du jeudi 24 juin 2021

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le **29 JUIN 2021**
Affiché le **28 JUIN 2021**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **29 JUIN 2021**

Le Président,

Joël BRUNEAU

